

AFFAIRE N° 19. - Adduction d'eau de la BRETAGNE 3ème
TRANCHE - Intervention du Service de l'Équipement

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à confier au Service de l'Équipement l'étude, la constitution des dossiers d'adjudication, le contrôle et la surveillance des travaux concernant les 3 lots de la troisième et dernière tranche de l'alimentation en eau potable de la BRETAGNE à savoir:

- 1er LOT: Conduite d'adduction
- 2me LOT: Station de traitement de 2 000 m³/j - Station de pompage et conduite de refoulement vers Bellevue - 2 réservoirs de 200 m³
- 3me LOT: Réseau de distribution de Bellevue - Réseau secondaire de distribution de la Bretagne.

Le coût total de l'opération est de l'ordre de 110.000.000 Frs CE et sera financé au moyen d'une subvention du Ministère de l'Intérieur et d'un emprunt auprès de la Caisse Centrale de Coopération Économique.

L'intervention du Service de l'Équipement s'effectuera conformément aux prescriptions des arrêtés interministériels des 7 Mars et 23 Avril 1949 lesquels comportent en particulier le mandatement d'honoraires à son profit dans des conditions définies, ainsi que l'exonération de la responsabilité pécuniaire et décennale prévue par les articles 1 792 et 270 du Code Civil.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont inscrits au budget supplémentaire de 1968, au chapitre 902, article 2303-19.

LE MAIRE. - En ce qui concerne l'adduction d'eau de la Bretagne, les deux premières tranches nous ont coûté 35 millions de Frs. Nous avons sollicité un emprunt de 100 millions pour la troisième tranche et le Ministère de l'Intérieur nous a accordé une subvention de 10 millions, ce qui fait que cette troisième tranche nous coûtera 110 millions. Nous aurons donc dépensé 145 millions pour l'adduction d'eau de la Bretagne. Je crois que la Commune a fait tout de même un effort. Il serait bon que Madame PAYET le dise aux habitants de cette localité. La Bretagne aura donc de l'eau potable et l'eau ira jusqu'à Bellevue par refoulement. M. BOYER vous dira que la question "Eau" préoccupe beaucoup le Maire de Saint-Denis et qu'il s'en occupe d'une façon toute particulière.

Mme PAYET. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, au nom de tous les habitants de la Bretagne.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
auk leus, le 5 Mai 1969
L. le sept
Le Secrétaire Général
i.n. n. H. F. H.

Cette copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signé: D. Hocou